

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 793 152

②1 N° d'enregistrement national :

99 05960

⑤1 Int Cl⁷ : A 63 B 71/02, G 10 K 5/00

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.05.99.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 10.11.00 Bulletin 00/45.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : FLAGEOLLET MICHEL — FR.

⑦2 Inventeur(s) : FLAGEOLLET MICHEL.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 SIFFLET MANUEL.

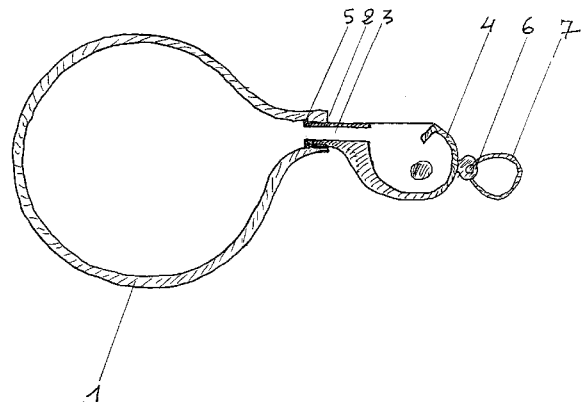
⑤7 Dispositif pour arbitrer sans utiliser la bouche.

L'invention concerne un dispositif permettant d'arbitrer manuellement des rencontres sportives sans risque de propagation et de contamination de maladies par la salive.

Il est constitué d'une enveloppe (1) en caoutchouc, présentant un orifice de sortie d'air (2) dans lequel s'insère de façon hermétique l'embouchure (3) du sifflet (4).

Lorsque l'utilisateur exerce une pression brusque sur l'enveloppe (1) avec les doigts, il expulse l'air dans le sifflet (4) qui émet un son caractéristique. L'enveloppe (1) élastique, lorsque la pression de la main disparaît, revient à sa position initiale, se remplissant d'air et permettant de siffler à nouveau.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à l'arbitrage des rencontres sportives et à la formation des arbitres lors des cours d'éducation physique et des entraînements en clubs.



FR 2 793 152 - A1



La présente invention concerne un dispositif pour arbitrer manuellement des rencontres sportives.

L'arbitrage des rencontres sportives ou des entraînements en milieu scolaire ou en clubs se fait traditionnellement en soufflant avec la bouche dans un sifflet, ce qui risque d'entraîner une contamination et une propagation de maladies lorsque plusieurs personnes sont amenées à utiliser le même sifflet, cas fréquents dans les cours d'éducation physique où les élèves arbitrent à tour de rôle puisqu'il n'y a jamais un sifflet pour chacun d'eux.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ce risque. Il comporte en effet selon une première caractéristique un générateur de gaz sous pression muni d'un orifice dans lequel peut être introduit et fixé un générateur de sons.

Selon des modes particuliers de réalisation :

- Le générateur de gaz sous pression peut être une enveloppe élastique en caoutchouc de forme arrondie, d'une contenance de 100 à 300 millilitres qui peut réagir à la pression des doigts pour comprimer brusquement l'air qui y est contenu.

- Le générateur de sons peut être un sifflet utilisé généralement par les arbitres de rencontres sportives ou un objet émettant un son reconnu comme signal par les joueurs.

- L'orifice de sortie peut être prévu pour s'adapter exactement au rebord de l'embouchure du sifflet.

- Un anneau permettant la fixation d'un cordon peut être prévu à l'extrémité extérieure du sifflet.

Le dessin annexé illustre l'invention. La figure 1 représente en coupe longitudinale le dispositif de l'invention.

En référence à ce dessin, le dispositif comporte une enveloppe arrondie (1) dont une partie s'effile en col, munie d'un orifice (2) recevant l'embouchure (3) du sifflet (4) qui présente un rebord (5) avec à son extrémité extérieure une saillie (6) qui permet de fixer un anneau (7).

L'enveloppe arrondie (1) est en caoutchouc, elle présente une épaisseur permettant une pression facile des doigts pour comprimer l'air intérieur et le chasser vers l'embouchure (3) du sifflet (4). Son retour rapide à sa forme initiale se fait par élasticité de la paroi

Le sifflet (4) est en matière plastique et produit un son aigu.

A titre d'exemple non limitatif, l'enveloppe de caoutchouc aura une capacité de 250 millilitres sous forme d'une partie de sphère de 8cm de diamètre, d'un col qui aura 3 cm de long et 3 cm de diamètre, d'une fente de sortie d'air qui aura 1,2 cm de long et 3 cm de large ; le sifflet aura une longueur de 5 cm, une hauteur de 2 cm, une largeur de 1,5cm.

5 L'ensemble enveloppe (1) et sifflet (4) assemblé, aura une longueur de 15 cm.

Cette combinaison de deux éléments, selon l'invention est particulièrement destinée à arbitrer des rencontres sportives sans contact buccal avec le sifflet.

REVENDICATIONS

1) Dispositif pour arbitrer manuellement des rencontres sportives, caractérisé en ce qu'il comporte un générateur de sons relié à une source de gaz sous pression.

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le générateur de sons est constitué d'un sifflet (4) utilisé généralement en arbitrage.

3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le générateur de gaz sous pression est constitué d'une enveloppe (1) en caoutchouc d'une épaisseur qui permet une pression facile des doigts, le retour se faisant par élasticité.

4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la liaison (2) entre l'enveloppe (1) et le sifflet (4) permet le passage de l'air comprimé de l'enveloppe (1) au sifflet (4).

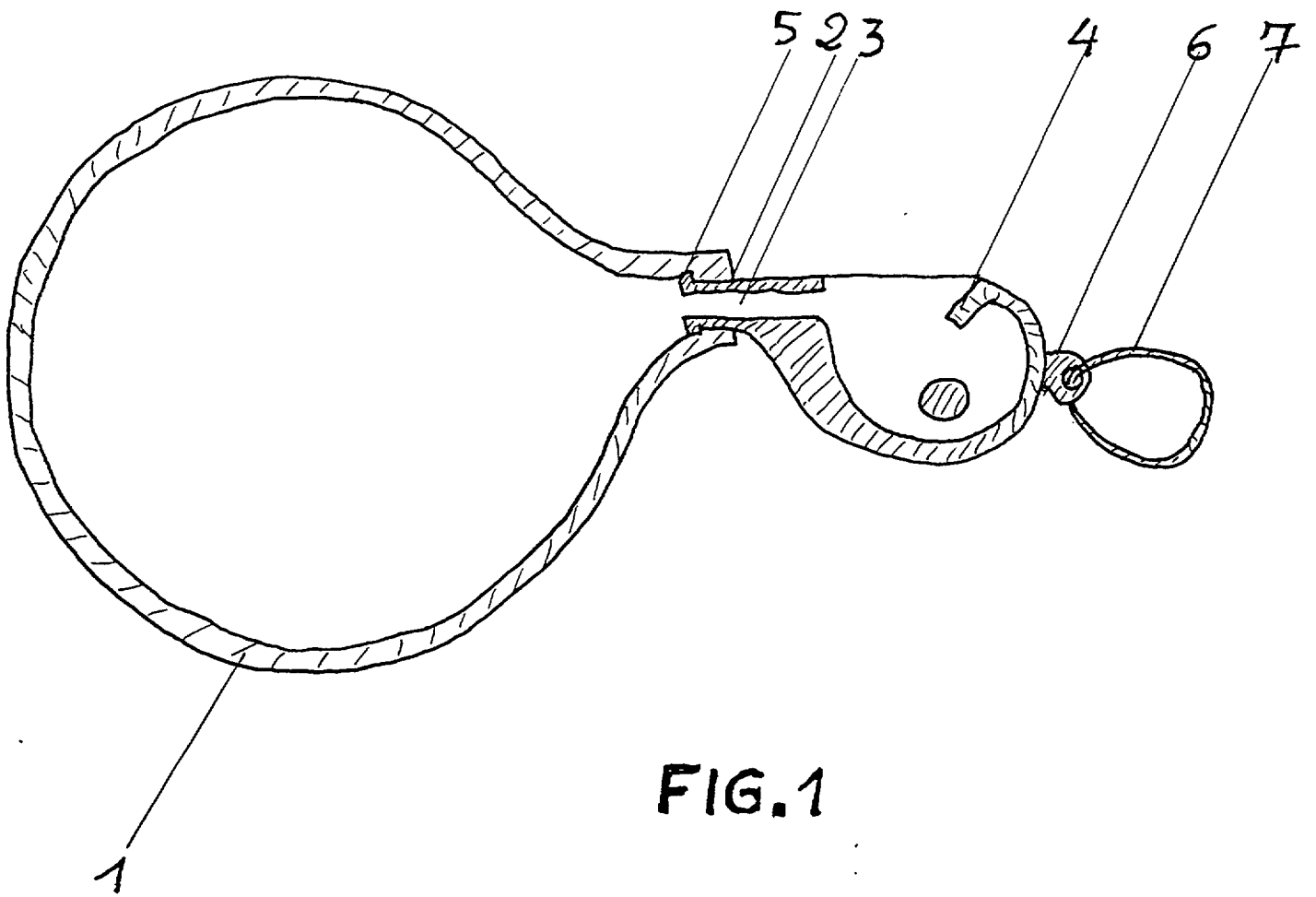


FIG. 1

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	CH 591 135 A (BOTTI ANGELO) 15 septembre 1977 (1977-09-15) * revendication 1; figures 1,3,4 *	1,2
A	US 1 686 233 A (M. HALLIDAY) 2 octobre 1928 (1928-10-02) * page 1, colonne 1, ligne 1 - ligne 20; figures 1,2,4 *	1
A	CH 110 015 A (A. SCHOCH ET AL) 1 mai 1925 (1925-05-01) * revendication 1; figure 1 *	3,4
A	FR 2 223 055 A (TAILLANDIER ALAIN) 25 octobre 1974 (1974-10-25) * revendications 1,2; figure 1 *	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.7)
		G10K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
18 janvier 2000		Anderson, A
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		